AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 11-3-68 758744

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION RHONE-ALPES

11, Rue de la Vigilance — 69 - LYON 3e

Tél. 60-66-24 et 60-69-55

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F

C. C. P. LYON 9431-17

Régisseur Avances et Recettes D. D. A.

51, Av. Maréchal-Foch - LYON 6e

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

ABONNEMENTS

Bien que l'on observe cette année une nette amélioration dans la cadence des renouvellements, un nombre encore assez important d'abonnés n'avaient pas encore effectué leur réabonnement pour 1968 à la fin de février. Nous leur rappelons, que, sauf versement dès réception du présent bulletin, le service leur en sera suspendu avant la fin de ce mois. Les tarifs et conditions d'abonnement ont été détaillés dans le bulletin N° 89 (9 février).

V I G N E

INFORMATIONS

LE DESHERBAGE CHIMIQUE - Nous publions ci-dessous un tableau des conditions et doses d'emploi des désherbants chimiques applicables à la vigne:

Aminotriazole 5kg m.a./ha - S'utilise de la fin des vendanges à la véraison; conseillée pour détruire le chiendent (Agropyrum repens) - Action curative.

Atrazine 3 à 5kg m.a./ha - Les vignes doivent être âgées d'au moins 4 ans - Traiter avant ou dès la levée des adventices, demande moins de pluviométrie que la simazine pour agir. Eviter les projections sur le feuillage de la vigne - Action préventive.

Chlorthiamide 6kg m.a./ha - Les vignes doivent être âgées de plus de 4 ans. Traiter sur sol nu avant débourrement, présenterait de l'intérêt notamment contre Agropyrum; Agrostis, Taraxacum, Cirsium, Rumex - Action préventive.

Dalapon 8kg m.a./ha - Les vignes doivent être âgées d'au moins 4 ans, traiter lorsque le chiendent (Agropyrum et Cynodon) est en pleine croissance - Action curative.

Dinosèbe 21500 m.a./ha - Traiter lorsque les adventices sont jeunes au stade plantule. Action curative.

Diquat 0kg800 m.a./ha - Traiter lorsque les adventices sont jeunes au stade plantule. Action curative.

Diuron 2,5 à 4kg m.a./ha - A utiliser dans les sols légers, sur vigne âgée d'au moins 5 ans, avant la levée des adventices annuelles - Action préventive.

Monuron 3kg m.a./ha - A utiliser dans les sols plutôt lourds ou à granulométrie fine, avant la levée des adventices annuelles et sur vigne âgée d'au moins 4 ans.

Simazine 3 à 5kg m.a./ha - Traiter sur sol nu, avant les pluies printanières sur vigne âgée d'au moins 4 ans. Action préventive.

Les associations Aminotriazole + Diuron et Diquat + Paraquat seront utilisées aux doses conseillées par les fabricants.

Les données résumées ci-dessus n'ont qu'une valeur indicative et n'ont pas la prétention de vouloir répondre aux nombreux cas particuliers qui se posent dans la pratique. Le choix d'un herbicide est fonction de nombreux facteurs; parmi ceux-ci on peut citer flore à détruire, nature et structure du sol; ces derniers conditionnent d'ailleurs dans certains cas la dose d'emploi.

Imprimerie de la station Rhône-Alpes - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

P 30

ARBRES FRUITIERS

INFORMATIONS

MONILIA DE L'ABRICOTIER - Les pluies du 22 au 24 février, qui ont entrainé la plus grande partie des produits déposés antérieurement, a déclenché une activité intense des coussinets conidiens (sur momies ou rameaux moniliés), mais à une date où les boutons n'étaient pas encore réceptifs. Toute période pluvieuse ultérieure risque de produire au contraire des contaminations importantes, aussi conseillons-nous d'appliquer un nouveau traitement à la faveur de la période sèche actuelle, mais de toutes façons avant l'ouverture des premières fleurs. On utilisera un des produits suivants:
- produits cupriques (jusqu'à l'apparition des pétales seulement)
- fongicides de synthèse (zinèbe, zirame, thirame, ferbame, captane, dichlone.
- produits mixtes: zinèbe-cuivre, zirame-cuivre.

TEIGNE DES FLEURS DU CERISIER - Sur les plantations habituellement sujettes à ce ravageur des fleurs du cerisier, un traitement doit être appliqué vers l'apparition des boutons floraux au sommet du bourgeon éclaté (stade C). Jusqu'à ce stade on pourra utiliser soit un oléoparathion, soit un colorant nitré, soit une huile jaune de pétrole; au delà de ce stade, on devra se limiter aux oléoparathions.

ANTHONOME DU POMMIER - Dans les quelques plantations où ce ravageur, agent du bouton en "clou de girofle", se manifeste encore, appliquer un traitement insecticide (voir liste) au stade "bouton blanc" (B à C).

CULTURES DIVERSES

AVERTISSEMENTS

CHARANCON DE LA TIGE DU COLZA - Bien que d'assez nombreux insectes soient déjà sortis entre le 28 février et le 2 mars, leur activité sexuelle a été encore très réduite mais le prochain réchauffement sera certainement décisif, aussi nous recommandons d'effectuer le traitement préventif (voir liste) dès réception de ce bulletin, sans même attendre que les températures soient bien plus élevées.

CECIDOMYIE DE LA LAVANDE - La prochaine période douce et pluvieuse sera favorable à la sortie des insectes. Le poudrage devra donc être appliqué avant la fin de l'actuelle période sèche et la protection assurée jusque vers le 15 avril (D.D.T. à 10% à raison de 40kg/ha).

CLIMATOLOGIE

L'HIVER 1967-68 (décembre-janvier-février) - Dans le tableau ci-dessous, relatif à la station de Lyon-Bron, sont comparés les caractères principaux de l'hiver écoulé avec ceux de l'hiver précédent, de la moyenne des hivers depuis 1922 et les extrêmes de la même période.

	1967	1966	période 1922-1967				
	1968	1967	Moyenne	le meilleur	année	le pire	année
Température moyenne	+2.40	+4.07	+3.04	+5.53	1936-37	-1.64	1962-63
Hauteur d'eau en mm	160.3	137.6	150.6	41.4	1933-34	324.0	1954-55
Nbre jours de précipitation	56	43	42	22	1948-49	57	1965-66
Insolation en heures	198.6	217.3	213.8	336.8	1948-49	137.0	1950-51

Hiver un peu plus froid que la moyenne, du fait surtout du mois de décembre et dans une moindre mesure de janvier, février ayant été assez tiède. Les précipitations sont modérées, mais leur fréquence approche le record. En liaison l'insolation est légèrement déficitaire, l'excédent modéré de décembre n'ayant pas compensé les déficits également modérés de janvier et février.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
A.PITHIOUD

L'Agent Technique chargé des questions maraîchères
G.FERAND

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles
P.LATARD